

## Commission CNDS

Président : F. DUMONT

-----

### COMMISSION CNDS – CAMPAGNE 2018

C'est dans un contexte très difficile que cette campagne CNDS 2018 a débuté puisque le montant global de l'enveloppe budgétaire sur notre territoire a été amputé de 25%.

Comme chaque année, le CDOS Nord a été associé à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord (DDCSJS) pour les travaux d'instruction des dossiers CNDS. Cette association est à souligner car nous avons été un des très rares départements (peut-être le seul ?) dans lequel cette co-instruction a réussi à être maintenue.

Les objectifs spécifiques dans la note d'orientation nationale étaient pour la campagne 2018 :

- Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif
- Corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive (*QPV, femmes, public handi, etc...*)
- Promouvoir le « sport-santé » sous toutes ses formes
- Renforcer les actions en matière de lutte contre les discriminations, les violences, le harcèlement dans le sport et la lutte contre la radicalisation.

Ces objectifs d'accompagnement, nous le savons, sont à orientation sociale, mais le CDOS a rappelé que si nous ne parvenions pas à soutenir le développement sportif des disciplines au travers d'action telles que les têtes de réseaux des comités départementaux, cela risquait d'impliquer la mort de certaines disciplines et donc a fortiori l'incapacité du mouvement sportif à jouer un quelconque rôle social.

Au cours d'une grande réunion d'information le 23 février 2018 à la Maison Départementale des Sports, nous nous sommes attachés à vous présenter le détail de ces axes, des conseils dans la rédaction de vos dossiers, le compte associatif (nouvelle interface pour le dépôt des dossiers), ainsi que la liste de vos interlocuteurs (instructeurs par discipline et Points d'Information à la Vie associative : PIVA).

Il est important de dire également que cette campagne 2018 aura été particulièrement compliquée à mener pour des raisons d'outils informatiques non adaptés et un timing particulièrement serré. L'ensemble des demandes a bien été déposé par internet, mais leur traitement informatique n'a pas été rendu possible. Nous regrettons également par exemple l'absence des avis motivés des comités, qui ne pouvaient pas être déposés en ligne.

Le nombre global de demande de financement cette année a été sensiblement identique à celui de l'année passée. Pour le traitement proprement dit des dossiers, il le fut au même titre que les années précédentes sous forme de binômes associant un représentant du mouvement sportif à un représentant de la DDJSCS. Malgré la baisse budgétaire, il a été convenu de ne pas appliquer une réduction systématique des dotations par rapport aux montants attribués l'an passé. La baisse de subvention (estimée entre 700.000€ et

900.000€ au total) s'est avant tout faite sur les actions qui se disqualifiaient d'elles-mêmes en ne rentrant pas dans les 4 objectifs prioritaires du CNDS 2018.

Finalement, ce sont 543 dossiers, tous dispositifs confondus, qui ont été traités, dont 395 pour la part traditionnelle (contre 322 en 2017), et les autres dossiers pour l'emploi et l'apprentissage.

En ce qui concerne l'emploi, en 2018, 37 postes ont été créés.

Pour les actions traditionnelles, les structures soutenues étaient au nombre de 253, dont 55 comités départementaux, avec un total de 881 actions.

Nous tenons à remercier Patrick Piret responsable Mission Jeunesse, Sport et Vie Associative, Régis Lebrecht pour sa première campagne en tant que responsable CDNS à la DDCS, Ludovic Martos pour son efficacité, et l'ensemble des instructeurs de la Direction départementale pour leur confiance et leur écoute lors de nos échanges.

Comme vous le savez la campagne CNDS 2018 qui vient de se terminer fut la dernière campagne CNDS, du moins sous cette forme. L'amendement que le gouvernement a fait adopter en octobre dernier est parfaitement clair, dans son exposé des motifs : « *Une Agence nationale du sport chargée de la haute performance sportive et du développement de l'accès à la pratique sportive va être créée en 2019. Elle viendra remplacer le CNDS.* » L'amendement prévoit de transférer le produit des trois taxes qui finançaient le CNDS (prélèvement sur les paris sportifs, les jeux de loterie et les droits de retransmission) à la nouvelle agence, qui devra être créée au plus tard le 1er septembre 2019.

Dans les faits, le CNDS n'est plus, et l'agence nationale du sport n'existe pas encore. Nous sommes inquiets et c'est pourquoi nous suivrons avec la plus grande attention l'évolution de ce dossier qui est au cœur de notre vie (ou survie) associative.